

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1153 DU 7 JUILLET 1966 :

n° 1153

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

7 juillet 1966

Numéro JO

n° 8 du 01/08/1966

Date du numéro

1 août 1966

### TEXTE INTÉGRAL

M.Hassan Aden Saïd, infirmier à la Pharmacie de l'Océan Indien, demeurant à Djibouti, est autorisé à acquérir une parcelle de terrain, d'une superficie de 870 metres carrés, sise à Ambouli et faisant partie d'un terrain plus vaste immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 858 au nom de Mme Soultana Bint Hamoudi, épouse de Rached Mohamed Ghaleb